



## Commission des solidarités

### 4513 - Insertion professionnelle

#### Intervention départementale en faveur des opérateurs de l'accompagnement professionnel

#### Rapport n° CP/2011/427

#### Service gestionnaire :

Service de l'insertion et de l'emploi

#### Résumé :

Le présent rapport concerne une demande d'aide financière présentée dans le cadre de l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA.

Le présent rapport vise à arrêter le montant des subventions pour 2011 pour l'association TEMPO, sollicitant une subvention de 76250€ portant en particulier sur l'accompagnement post création d'entreprise des travailleurs indépendants au RSA.

L'association TEMPO intervient dans le champ de la création d'entreprise. Elle a pour mission d'accueillir les bénéficiaires du RSA candidats à la création d'entreprise, de les accompagner et de les conseiller pour le montage, le démarrage et le développement de leur activité.

Lors du vote du programme départemental de l'insertion en 2010 avait été actée la nécessité de proposer un accompagnement spécifique aux bénéficiaires du RSA travailleurs indépendants. En effet, le Conseil Général délègue à des opérateurs spécialisés l'accompagnement professionnel de publics spécifiques (à travers le suivi des contrats d'engagement) tels que les artistes ou les diplômés, alors que pour les créateurs d'entreprise ou travailleurs indépendants, en forte en augmentation en raison du nouveau statut d'auto-entrepreneurs, aucun accompagnement spécialisé n'existe aujourd'hui.

A ce titre, la demande de subvention de TEMPO pour 2011 offrirait un spectre plus large d'intervention que celui que l'association offrait en 2010 par son action de maintien de l'activité actuelle d'aide à la création d'entreprises. Ces nouvelles missions porteraient sur :

- l'accompagnement post création d'entreprise pour des bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs, afin de consolider leur chiffre d'affaires ou afin de les accompagner dans la cessation d'activité ;
- l'élargissement du rôle de TEMPO à la fonction de référent du contrat d'engagement : dans ce cadre, TEMPO se dote d'un levier en matière d'accompagnement permettant de fixer des objectifs aux bénéficiaires, de préparer des étapes d'insertion voire de demander des sanctions ;
- l'ouverture d'une permanence décentralisée à Haguenau dès 2011 ;
- l'ouverture en 2012 de permanences décentralisées à Sélestat et Saverne.

Le Département a subventionné l'association TEMPO en 2010, à hauteur de 49 500 €. Compte tenu de la nouvelle demande de subvention pour 2011, portant sur un montant de 76 250€ et intégrant l'accompagnement post-crétion sur une mi année, et de l'avance déjà versée en janvier 2011 de 34 650 €, il est proposé de verser un solde de **41 600 €** à TEMPO.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
30760	017-6574-564	1 500 000,00 €	615 446,40 €	41 600,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président :*

- *décide que le solde de la subvention 2011 s'établira à 41 600 €, tel que figurant au tableau de subvention annexé au présent rapport ;*
- *autorise son Président à signer l'avenant à la convention correspondant, selon modèle joint en annexe.*

Strasbourg, le 24/05/11

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL